



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé et solidarités : personnel

Question écrite n° 110414

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le statut des médecins inspecteurs de santé publique. En effet, le Gouvernement s'est engagé, lors des débats sur la loi relative à la politique de santé publique en 2004, à faire aboutir la réforme visant à la fusion du statut des médecins inspecteurs de la santé publique avec celui des praticiens hospitaliers. Cette réforme, qui inclut également les pharmaciens inspecteurs de santé publique, a été approuvée par tous et étudiée favorablement par l'administration. Or, à ce jour, il semble que les discussions aient été brutalement interrompues. C'est pourquoi il souhaite connaître sa position sur ce sujet et les mesures qu'il compte prendre pour mettre en place, dans les plus brefs délais, un statut unique de tous les médecins de santé publique, leur garantissant ainsi l'indépendance professionnelle et leur donnant accès à des fonctions d'enseignement et de recherche.

Texte de la réponse

Les médecins inspecteurs de santé publique apportent une contribution essentielle à la mise en oeuvre de la politique de santé publique. La complexité de leurs missions et la difficulté de recrutement rencontrées ont conduit à demander à l'inspection générale des affaires sociales de formuler des propositions sur la manière la plus adaptée d'utiliser leurs compétences pour permettre à l'État d'assurer ses responsabilités dans le domaine de la santé au niveau local. Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales remis en septembre 2006 contenait un certain nombre de préconisations qui visaient à améliorer les conditions de recrutement et le parcours professionnel des intéressés. Sur ces bases, un protocole d'accord a été défini en concertation avec les représentants des médecins inspecteurs de santé publique et signé le 12 février 2007. Ce texte acte une revalorisation de la situation des médecins inspecteurs de santé publique avec des mesures d'accélération de carrière et de revalorisation indemnitaire ainsi qu'un volet permettant d'améliorer le recrutement par simplification des épreuves écrites du concours et engagement d'une campagne de promotion du métier de médecin inspecteur de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110414

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12090

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3859